Image not found or type unknown

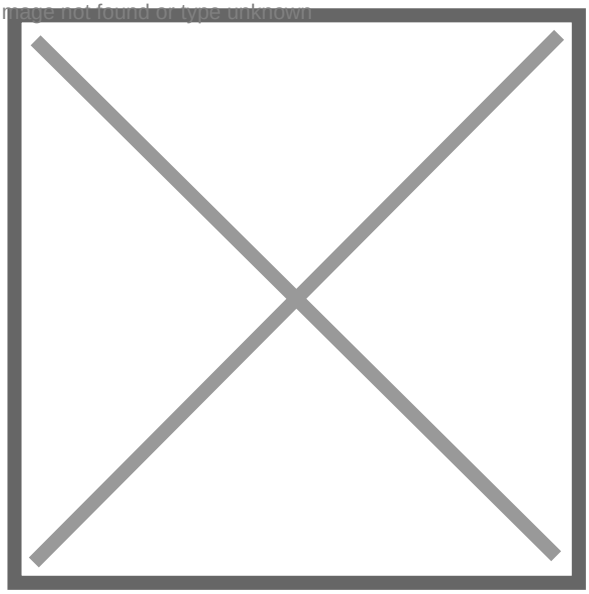

Remboursement caution epergos 7 ans aprés

Par **cedemie**, le **12/02/2009** à **11:24**

bonjour,
je souhaiterais avoir quelques informations concernant une caution logement via l'organisme erpergos.
je m'explique :
- en 2002 ayant besoin d'une caution pour la location de mon appartement je fais appel à epergos qui me finance cette caution
- plusieurs années passes je déménage et j'en oublie epergos...
- cette semaine je reçois un courrier d'epergos qui me demande le remboursement de la caution.
ma demande est la suivante :
depuis le nombre d'années n'y a t-il pas prescription ? suis je obligé de rembourser ?
par avance merci de vos réponses.
bien cordialement
Cédric

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **23:20**

Bonsoir,

Est-ce que la caution vous a été remboursé à la fin du bail par le propriétaire ?

Si tel est le cas vous devez la reverser. Amitiés

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés